RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00709
Numéro SIREN : 792 043 838
Nom ou dénomination : ABO FACTORY

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2018 sous le numéro de dépôt 6128

ABO FACTORY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 430 000 Euros
Siège social : 210, chemin des Valladets - ZI des Jalassières
13510 Eguilles
R.C.S. Aix en Provence 792 043 838

(Ci-après la « **Société** »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 29 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf janvier à 9 heures,

Au siège social, à Eguilles (13510), 210, chemin des Valladets - ZI des Jalassières,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président.

Madame Stéphanie JACUMIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société,

Il est établi une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 43 000 actions de la Société, savoir 43 000 des actions ayant droit de vote.

Le Cabinet J. CAUSSE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président constate que l'Assemblée, régulièrement convoquée et constituée, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- une copie des lettres de convocation des Associés et des Commissaire aux Comptes ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

SJ NBSS

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Madame Stéphanie JACUMIN de son mandat de Président ;
- Dispense de la notification de la décision de Madame Stéphanie JACUMIN aux associés par LRAR et du préavis d'un (1) mois ;
- Quitus au Président ;
- Nomination d'un nouveau Président en la personne de la société SINEP ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président donne lecture de son rapport.

Puis le Président ouvre la discussion. Il commence par donner réponse aux questions orales des associés avant qu'un débat s'instaure entre ces derniers.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, prend acte de la décision de son Président, Madame Stéphanie JACUMIN, de démissionner de son mandat social avec effet aux termes de la décision de l'Assemblée Générale constatant sa démission.

Le mandat de Président de Madame Stéphanie JACUMIN prendra en conséquence fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, dispense Madame Stéphanie JACUMIN, Président de la Société, de la notification de sa décision de démission aux associés de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de son préavis d'un (1) mois prévu à l'article 17 des statuts de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale déclare la notification adressée par Madame Stéphanie JACUMIN au Président de la Société en date du 12 janvier 2018 régulière et parfaitement valable.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner quitus à Madame Stéphanie JACUMIN de sa gestion en qualité de Président, depuis sa nomination, à savoir le 23 mai 2017, jusqu'à la date d'effet de sa démission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NB SI

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, la société SINEP, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois au capital de 10.577.000 € dont le siège social est sis 30 Grand Rue – 1660 Luxembourg (Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 215 129, représentée par son Gérant en exercice, Monsieur Stephen SCHOTTE, pour une durée indéterminée.

L'Assemblée Générale prend acte de l'acceptation des fonctions de Président par la société SINEP.

La société SINEP aura droit au remboursement des frais engagés pour l'exercice de son mandat sur présentation de justificatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il est dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés et le Président de séance.

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Pour SINEP[1]
Associé
Représentée par Monsieur Stephen SCHOTTE

Le Président de séance
Madame Stéphanie JACUMIN

Pour ADALIE
Associé
Représentée par Mme Noëlle BONNET

Pour PLZR
Associé
Représentée par M. Stephen SCHOTTE

[1] *« Bon pour acceptation des fonctions de Président »*

SS NB SS

No 84

ABO FACTORY
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 430 000 Euros
Siège social : 210, chemin des Valladets - ZI des Jalassières
13510 Eguilles
R.C.S. Aix en Provence 792 043 838

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 JANVIER 2018

ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURES
SAS PLZR représentée par **Monsieur Stephen SCHOTTE**	2 250	2 250	
SARL SINEP représentée par **Monsieur Stephen SCHOTTE**	30 000	30 000	
SAS ADALIE représentée par Madame Noëlle BONNET	10 750	10 750	

TOTAL : 43 000 actions sur les 43 000 composant le capital social

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que deux associés sont présents ou représentés, totalisant 43 000 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 43 000 voix.

Le Président
Madame Stéphanie JACUMIN

